



Rapport Financier : Comptes consolidés au 31/12/2008

Bilan consolidé actif - Groupe Banque Populaire Provençale et Corse

<i>En milliers d'euros</i>	annexes	12 / 2008	12 / 2008 Pro format	12 / 2007 Pro format	12 / 2007
Opérations interbancaires et assimilées	1 à 2	752 661	752 661	621 109	209 301
Opérations avec la clientèle	3	3 584 006	3 584 006	3 154 361	2 384 076
Obligations, actions et autres titres	5 à 8	389 581	389 581	243 757	199 296
Participations et autres immo. finan.	9 à 11	116 181	116 181	101 709	87 889
Immobilisations corpo. et incorp.	12/13/15	31 800	31 800	30 700	18 797
Ecart d'acquisition	14	113 212	113 212	0	0
Comptes de régularisation et divers	16 à 18	180 360	180 360	174 126	112 548
Total Actif		5 167 801	5 167 801	4 325 762	3 011 907

Bilan consolidé passif - Groupe Banque Populaire Provençale et Corse

<i>En milliers d'euros</i>	annexes	12 / 2008	12 / 2008 Pro format	12 / 2007 Pro format	12 / 2007
Opérations interbancaires et assimilées	19 et 20	1 297 856	1 297 856	631 483	610 559
Opérations avec la clientèle	21 et 22	3 152 121	3 152 121	3 011 633	1 841 741
Dettes représentées par un titre	23	65 306	65 306	39 717	39 151
Comptes de régularisation et divers	24 et 26	137 401	137 401	134 740	108 093
Ecart d'acquisition		0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	27 et 28	41 042	41 042	35 013	27 521
Dettes subordonnées	30	17 022	17 022	20 855	20 855
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	31	67 605	67 605	65 260	65 260
Intérêts minoritaires	32	38 833	38 833	43 284	0
Capitaux propres part du Groupe	32	350 615	350 615	343 777	298 727
- Capital souscrit		113 662	113 662	77 789	77 789
- Primes d'émission		67 782	67 782	67 782	67 782
- Réserves consolidées et autres		147 079	137 108	161 794	126 704
- Résultat de l'exercice		22 092	32 063	36 412	26 452
Total Passif		5 167 801	5 167 801	4 325 762	3 011 907

Hors Bilan consolidé - Groupe Banque Populaire Provençale et Corse

<i>En milliers d'euros</i>	annexes	12 / 2008	12 / 2008 Pro format	12 / 2007 Pro format	12 / 2007
Engagements donnés					
- Engagements de finan. donnés	33	407 809	407 809	474 971	403 300
- Engagements de garantie donnés	34	281 626	281 626	261 384	225 835
- Engagements sur titres donnés		0	0	0	0
Engagements reçus					
- Engagements de finan. reçus		0	0	0	0
- Engagements de garantie reçus	33	790 649	790 649	715 758	663 317
- Engagements sur titres reçus	34	0	0	0	0





Compte de résultats consolidé - Groupe Banque Populaire Provençale et Corse

<i>En milliers d'euros</i>	annexes	12 / 2008	12 / 2008 Pro format	12 / 2007 Pro format	12 / 2007
Intérêts et produits assimilés	36	161 949	213 354	188 360	120 960
Intérêts et charges assimilées	36	-84 882	-114 480	-75 049	-50 489
Revenu des titres à revenu variable	37	5 554	9 067	11 801	5 511
Commissions nettes	37	57 067	79 755	75 872	48 289
Résultat du portefeuille de négociation	39	184	289	66	102
Résultat du portefeuille de placement	40	3 388	16 282	127	11
Autres produits nets d'exploitation		-766	-668	1 517	1 268
Produits nets des autres activités		512	568	371	208
Produit Net Bancaire		143 006	204 167	203 065	125 858
Charges générales d'exploitation	41	-89 917	-123 258	-119 446	-75 919
Dotations aux amort. et prov. sur immo. et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-6 031	-7 426	-6 836	-4 816
Résultat Brut d'Exploitation		47 058	73 483	76 783	46 179
Coût du risque	42	-11 755	-17 714	-5 767	-3 023
Résultat d'Exploitation		35 303	55 769	71 016	42 100
Résultat des sociétés en équivalence		0	0	0	0
Résultat sur actifs immobilisés		65	148	295	288
Résultat Courant avant Impôt		35 368	55 917	71 311	42 388
Résultat exceptionnel		215	215	0	0
Impôt sur les bénéfices	43 et 44	-8 719	-9 717	-20 387	-10 994
Amortissement des écarts d'acquisition		-1 433	-1 433	0	0
Dotations / Reprises au FRBG		-2 345	-2 345	-4 942	-4 942
Intérêts minoritaires		-994	-10 574	-9 570	0
Résultat Net - Part du Groupe		22 092	32 063	36 412	26 452

Périmètre de Consolidation

Dénomination Sociale	Ets. français	Méthode	Taux de contrôle		Taux d'intérêt	
			31/12/08	31/12/07	31/12/08	31/12/07
Etablissement de crédit						
- BPPC	X	IG	100%	100%	100%	100%
- Banque Chaix	X	IG	51 %		51%	
Entreprise non financière						
- Société Immobilière Provençale et corse	X	IG	100%	100%	100%	100%
- SAS Sociétariat BPPC	X	IG	100%	100%	100%	100%





Annexe aux comptes consolidés 2008

Note 1 : Règles et principes généraux

1. Principes comptables et présentation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire Provençale et Corse sont établis conformément aux dispositions de la réglementation française relative à la consolidation des comptes des établissements de crédit, énoncées dans le règlement du comité de la réglementation comptable (CRC) N°99-07 du 24 novembre 1999 relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du comité de la réglementation bancaire et financière.

La Banque Populaire Provençale et Corse applique à compter de l'exercice 2008 le règlement CRC N°2000-04 modifié du 4 juillet 2000 relatif aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du comité de la réglementation bancaire et financière.

L'exercice 2008 est marquée par la prise de contrôle de la Banque Chaix (51 % du capital) ; cette entité est consolidée par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle (23 septembre 2008), retenue par simplification à la date du 1^{er} octobre 2008.

Aux fins de comparabilité, les états financiers du bilan sont présentés en milliers d'euros avec les comparatifs entre l'exercice 2008 intégrant 3 mois de la Banque Chaix, et des comptes Pro format 2007 intégrant 12 mois de la Banque Chaix. Le compte de résultat consolidé 2008 (intégrant 3 mois de la Banque Chaix), fait l'objet d'une présentation pro-forma intégrant 12 mois de la Banque Chaix, aux fins de comparaison avec le compte de résultat consolidé pro-forma de l'exercice 2007 intégrant 12 mois de la Banque Chaix. Le compte de résultat consolidé de l'exercice 2007 hors Banque Chaix est également présenté.

2. Périmètre de consolidation

Dans le respect des dispositions du règlement du CRC N°99-07, la Banque Populaire Provençale et Corse applique pour la détermination de son périmètre de consolidation un seuil de matérialité. Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Banque Populaire Provençale et Corse et les filiales : la Banque Chaix, la société Immobilière Provençale et Corse et la SAS Sociétariat Banque Populaire Provençale et Corse.

3. Sociétés intégrées globalement

Les entreprises sous le contrôle exclusif de la Banque Populaire Provençale et Corse et dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières sont consolidées par intégration globale.

4. Sociétés traitées par intégration proportionnelle

Les entreprises contrôlées de manière conjointe sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle

conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que la politique financière et opérationnelle en résulte.

5. Sociétés mises en équivalence

Les entreprises dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont mises en équivalence. De même, celles sous contrôle exclusif ou conjoint ayant une structure de comptes différentes et dont l'activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de l'entreprise consolidante sont mises en équivalence.

6. Modalités de consolidation

Les comptes ont fait l'objet de retraitement d'homogénéité pour l'application des méthodes d'évaluation retenues par le Groupe.

Il est précisé que conformément à la réglementation comptable, l'écart de première consolidation relatif à la Banque Chaix a fait l'objet d'une ventilation entre écarts d'évaluation et écart d'acquisition à la date d'acquisition. Cette ventilation provisoire fera l'objet, conformément à l'article 2110 du règlement CRC 99-07, d'une révision aboutissant à la ventilation définitive, au plus tard au 31 décembre 2009.

7. Opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges résultent d'opérations internes au Groupe et ayant une importance significative au niveau des comptes consolidés ont été éliminés. Les résultats de cessions internes portant sur un secteur d'activité sont maintenus en réserves.

8. Liquidité et solvabilité

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code Monétaire et Financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques Populaires (art. 1^{er}). Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les Sociétés de Caution Mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne. La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.





En tant que la Banque Fédérale bénéficie du système de garantie, les Banques populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires. Natixis fait l'objet d'une convention de double affiliation auprès de la Banque Fédérale mais également auprès de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale, d'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime mutuel, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossement. Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

Note 2 : Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Changement de méthode et d'option fiscale sur l'exercice 2008

En application de l'avis 2008-17 du CNC, la Banque Populaire n'a pas procédé à une reprise partielle de la provision constituée au titre de l'attribution d'actions gratuites de Natixis aux salariés (SAGA). Le coût avait fait l'objet d'un provisionnement intégral dès l'exercice 2007 alors qu'en application de l'avis du CNC, la charge doit être étalée prorata temporis sur la durée d'acquisition des droits. Cette correction étant peu significative, elle n'a pas fait l'objet d'une modification comptable.

2. Conversion des opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par les règlements 90-01 et 95-04).

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat.

Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché (art 10).

La Banque Populaire ne supporte pas de risque de change significatif.

Les immobilisations et titres de participation en devises acquis en euros restent valorisés au coût d'acquisition. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

3. Bilan - Actif

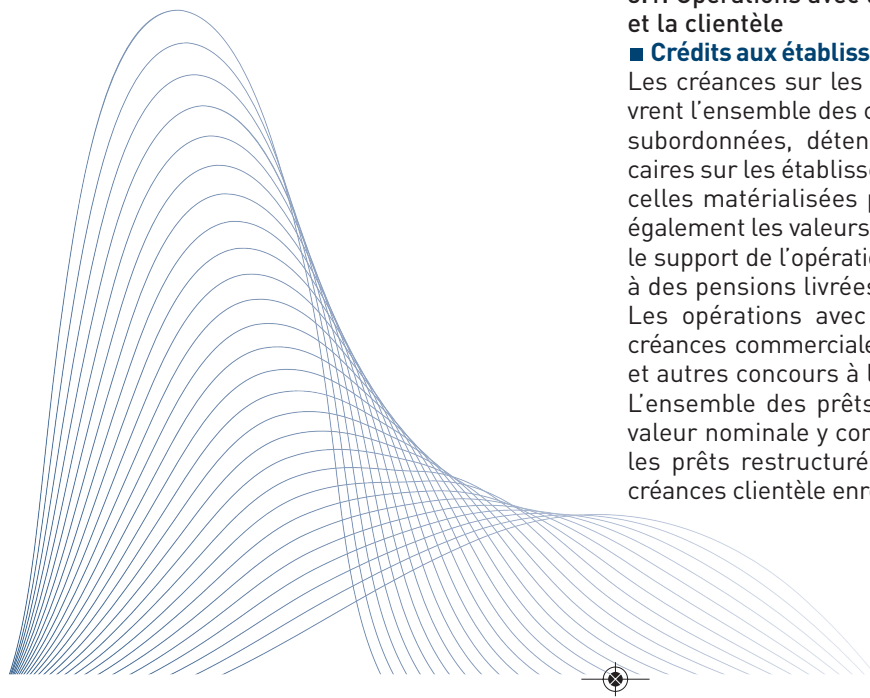
3.1. Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

■ Crédits aux établissements de crédit et à la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres.

Les opérations avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

L'ensemble des prêts est enregistré au bilan à leur valeur nominale y compris les concours à taux bas et les prêts restructurés, à l'exception des rachats de créances clientèle enregistrés à leur coût d'acquisition.





■ Créances douteuses

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière. Pour les collectivités locales le délai réglementaire de neuf mois a été ramené à six mois. Cette identification s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement CRC 2002-03 modifié par le règlement CRC 2007-06.

Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances et engagements sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque conduit à ne provisionner que les intérêts enregistrés et non encaissés. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute mais dépréciés à due concurrence et inscrits en produit net bancaire. Les commissions dues non perçues sur clients douteux sont en coût du risque.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises », il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte est envisagé. Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de la déchéance du terme ou lors de la résiliation du contrat de crédit-bail. Il est possible de transférer un encours douteux en compromis au bout d'un délai d'un an mais il ne s'agit pas d'un délai impératif. La règle de la « contagion » ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour les créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte des garanties et déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux. Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Des provisions statistiques sont également calculées sur des encours de découvert de plus de 90 jours en

s'appuyant sur les risques de perte sur le déclassement de ces créances de faibles montants.

Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en ligne « Coût du risque » au compte de résultat pour la partie du capital et en « Intérêts et produits assimilés » pour la partie des intérêts. Les passages en perte ne font l'objet d'aucune procédure systématique, ces pertes sont contrôlées par le responsable de service dossier par dossier si le montant est supérieur à 3000 euros. Pour les crédits aux professionnels de l'immobilier, le déclassement en créances douteuses est opéré opération par opération sur la base de critères prenant en compte les perspectives de sortie, la capacité des associés à apporter des fonds propres ainsi que leur solvabilité. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés et le prêt est déprécié en fonction des garanties reçues, du revenu locatif futur, du prix de sortie du projet comparé au marché et de la solvabilité des parties prenantes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

■ Créances restructurées

Les créances restructurées donnent lieu à calcul d'une décote représentant l'écart entre le capital restant dû initial et les flux attendus (capital et intérêts) à la suite de la restructuration, les flux étant actualisés sur la base du taux contractuel d'origine de la créance. La décote peut également être calculée par référence à un prix de marché dans la mesure où il est observable pour des créances de même nature et de mêmes caractéristiques mais cette possibilité n'est pas utilisée. Lorsque les créances ayant fait l'objet d'une restructuration donnent lieu à l'enregistrement d'une décote, celle-ci est comptabilisée en déduction de l'actif et en « Coût du risque » en résultat. Dans le cas où la créance restructurée reste inscrite en douteux, la décote peut ne pas être individualisée lorsqu'un calcul de dépréciation global est effectué englobant la décote. La surcote éventuelle n'est pas enregistrée.

Pour les créances restructurées classées en encours sains l'étalement de la décote est porté en « Intérêts et produits assimilés ». Pour les créances restructurées classées en encours douteux l'étalement de la décote et/ou la reprise de la dépréciation au titre de l'effet temps sont également enregistrés en « Intérêts et produits assimilés ». Les variations de dépréciation constatée au titre du risque de non recouvrement sont quant à elles, enregistrées en « Coût du risque ». Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Dans le cas où la décote était incluse dans la dépréciation globale, elle doit être extraite pour continuer à être étalée en « Intérêts et produits assimilés » tandis que la dépréciation est intégralement reprise en « Coût du risque ». Les restructurations reclassées parmi les créances saines sont spécifiquement identifiées.





Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

3.2. Opérations sur titres

Les portefeuilles de titres de transaction, de placement, d'investissement et d'activité de portefeuille suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement CRC 2005-01 et l'avis 2008-05 du CNC relatif à la comptabilisation des frais d'acquisition.

En 2008, en application de l'avis 2008-05 du CNC, le mode de comptabilisation des frais d'acquisition relatifs aux titres de participation et parts dans les entreprises liées a été modifié. Ils sont désormais rattachés au prix d'acquisition des titres. S'agissant d'un changement d'option fiscale prévu à l'article 314-2 du PCG, l'incidence du changement correspondant à l'exercice en cours est constatée dans le résultat de l'exercice. Les portefeuilles apparaissent dans les postes "effets publics et valeurs assimilés" lorsque l'émetteur est l'État, "obligations et autres titres à revenu fixe" et "actions et autres titres à revenu variable" dans les autres cas.

■ Portefeuille de placement

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Ces dépréciations sont évaluées de manière individuelle. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle.

Lorsque les titres font l'objet d'une couverture, les résultats sont pris en compte pour la détermination des dépréciations.

Lorsque des titres à revenu fixe présentent un risque de contrepartie, une dépréciation est enregistrée en « Coût du risque ».

Les dotations et reprises pour dépréciation (hors risque de contrepartie) et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ». En cas de cession de titre à revenu fixe, les reprises de dépréciation constituée au titre du risque de contrepartie figurent également dans ce poste.

En application des dispositions de l'avis 2008-19 du CNC la banque a procédé au reclassement de 20 millions d'euros de titres vers la catégorie « titres d'investissement » (valeur nette comptable en date de sortie). Après leur reclassement, les titres concernés ont impacté le compte de résultat de l'exercice 2008 à hauteur de 4,32 millions d'euros pour provisions pour risques de contrepartie.

En l'absence de reclassement l'impact sur le compte

de résultat aurait été de 6,26 millions d'euros (moins value potentielle sur titres de placement - provisions).

■ Portefeuille d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention et les moyens de les détenir jusqu'à l'échéance qui font l'objet. Ils font l'objet d'un financement spécifique (notamment les accords de refinancement, les emprunts subordonnés et les comptes à terme) et pour certains bénéficient d'une couverture adéquate en matière de risque de taux (essentiellement des contrats d'échange de taux dont le marché est liquide). Le reclassement éventuel en titres de placement s'opère à la valeur comptable à la date du déclassement déterminée selon les règles de la catégorie d'origine. En cas de cession anticipée, les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au poste du compte de résultat "Gains ou pertes sur actifs immobilisés".

Ces titres à revenu fixe font l'objet d'un étalement de la surcote/décote par rapport à la valeur de remboursement sur la durée résiduelle selon la méthode actuarielle. Conformément aux informations demandées à l'article 1^{er} du règlement CRC 2004.16 du 23 novembre 2004, le montant des moins values latentes relatives au portefeuille d'investissement s'élève à 4,32 millions d'euros au 31 décembre 2008.

■ Portefeuille de titres de l'activité de portefeuille

Ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité récurrente sous la forme de plus values de cession. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais exclus. Ces titres sont évalués au plus bas du coût historique ou de la valeur d'utilité. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations déterminées sans compensation avec les plus-values latentes sur une même ligne de titres. Ces titres figurent à l'actif du bilan au poste « Actions et autres titres à revenus variables ».

Les dotations et reprises de dépréciations comme les plus et moins-values de cessions sont portées au compte de résultats « Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés ».

■ Titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais

Les titres sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle à la clôture des comptes. La valeur d'utilité fait référence à différents critères comme le cours moyen de bourse pour les titres cotés, les capitaux propres corrigés pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation.

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises de dépréciations sont inscrites en poste "gains ou pertes sur actifs immobilisés".





Le portefeuille de titres de participation est essentiellement constitué des titres de l'organe central du Groupe Banque Populaire, la BFBP (Banque Fédérale des Banques Populaires). La valeur d'utilité du titre BFBP est déterminée à partir de son actif net réévalué qui intègre le fonds fédéral de solidarité et la valorisation (sur la base de la valeur d'utilité) du portefeuille-titres. La BFBP détient des participations, notamment dans le groupe Natixis détenu à 35,7782 %, le groupe Foncia, détenu à 97 % et spécialisé dans l'activité de gestion immobilière (transaction, administration de biens...), dans des groupes bancaires en Europe de l'est (VBI et DZ Bank) et en Afrique sub-saharienne (BICEC et BCI). Depuis le 1^{er} juillet 2008, suite au rachat par le Groupe Banque Populaire de Banques Régionales à HSBC/la BFBP détient à 100% la Société Marseillaise de Crédit et 49 % Banque Chaix, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Marze, Banque Pelletier, Banque de Savoie et Crédit Commercial du Sud-Ouest, le reste du capital étant détenu par les Banques Populaires régionales de rattachement. A ce titre la Banque Populaire Provençale et Corse a procédé en 2008 à l'acquisition de 51% du capital de la Banque Chaix.

3.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le CRC a émis un règlement (CRC 2002-10) applicable aux comptes individuels à partir du 01/01/2005 autant pour les immobilisations corporelles qu'incorporelles et le règlement 2004-06 sur la définition et l'évaluation des actifs s'applique également à compter du 01 janvier 2005.

■ Immobilisations corporelles d'exploitation

Les encours bruts sont ventilés en composant, la décomposition en composants est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien. Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture / étanchéité	20-40 ans
Fondations / ossatures	30- 60 ans
Ravalement	10-20 ans
Equipements techniques	10-20 ans
Aménagements techniques	10-20 ans
Aménagements intérieurs	8-15 ans

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain et les façades non destructibles sont réputées nulles.

Les immobilisations d'exploitation présentant un indice

objectif de dépréciation sont dépréciées, les dotations sont alors enregistrées en « dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les biens mobiliers ne font pas l'objet de l'approche par composant, ils sont amortis selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous :

Biens	Durée d'utilité
Matériel machine, mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	4 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans

■ Immobilisations hors exploitation

La méthode des composants est également appliquée aux immeubles de placement.

■ Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont amortis suivant un plan dont la durée reflète aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition (CR 99-07, art. 21130).

La durée d'amortissement retenue s'établit à 20 ans à compter de la date de prise de contrôle.

■ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût. S'agissant des immobilisations incorporelles développées en interne, les frais de développement sont comptabilisés en charges, conformément à l'option offerte par le règlement 2004-06 du CRC. Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciation si nécessaire par rapport à la valeur de marché. Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet de dépréciation. Les logiciels acquis et développés en interne sont respectivement amortis sur une durée de 1 an.

4. Bilan - Passif

4.1. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires et les titres de créances négociables émis ainsi que les prêts sur titres subordonnés émis par la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP).

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice.

Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charges à répartir.

Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie de compte de résultats.

4.2. Provisions

■ Provisions pour impôts :

Seuls les décalages suivants donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôts :

- Quote part de résultat des GIE fiscaux : les déficits actuels des GIE fiscaux doivent s'équilibrer avec les





bénéfices futurs, l'économie d'impôt réalisée lors de la phase déficitaire n'étant que temporaire ;

- Majoration du bénéfice imposable, à compter du 1^{er} janvier 2005 liée à la mesure fiscale de répartition sur cinq ans de l'approche par composant (art 237, septies I du CGI)

■ Provisions pour passifs sociaux :

Les passifs sociaux sont provisionnés de manière intégrale conformément à la recommandation 2003 R 01 du Conseil National de la Comptabilité.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- À la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- Minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- Minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - Des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
 - Des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires)
 - Des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- Pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3,82% et le rendement attendu des actifs de 4,30% ; le taux d'inflation retenu est de 1,8%.
- Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3,70% et le taux de rendement attendu de 3,51%.
- Pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 4,09% ;

Le taux d'actualisation utilisé est issu de la courbe OAT sans marge de crédit supplémentaire.

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée successivement par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, et par les lois de financement de la Sécurité Sociale de 2007 et de 2008.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un accord de branche a été signé en 2005 permettant les départs avant 65 ans à l'initiative un employeur en exonération de charges sociales pour les départs intervenant avant le 31/12/09.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 prévoit qu'après le 01/01/2014 les départs volontaires avant 65 ans seront chargés, la mise à la retraite avant 65 ans étant interdite. L'effet financier induit par la loi a eu pour conséquence une augmentation de l'engagement au 31/12/06 non intégrée dans les comptes 2006 la loi ayant été adoptée en fin d'année. Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement

au 31/12/2006 n'est intervenu qu'à partir de 2007.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés. Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs avant ou après 65 ans (25 % du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50% au-delà). Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008. Ces changements de régime font l'objet d'un étalement dans la mesure où ils sont relatifs à des droits non acquis. L'étalement est réalisé de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active moyenne (durée d'acquisition des droits) qui est de 41 années. Le taux moyen de charges patronales de l'établissement est de 55 %.

■ Provisions au titre de l'attribution d'action gratuite de Natixis aux salariés (SAGA) :

Dans le cadre du schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) autorisé par les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, les salariés de la Banque Populaire ont reçu en 2007 un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

Les titres destinés à être attribués aux salariés de la Banque Populaire ont été acquis par Natixis en 2007 et seront facturés en novembre 2009 lors de leur attribution. Le coût avait fait l'objet d'un provisionnement intégral dès l'exercice 2007 pour un montant de 798 milliers d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn over.

■ Provisions épargne-logement :

En application de l'avis 2006-02 du CNC, les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet à compter du 1^{er} janvier 2007 d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux natures :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle. Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés.





Il procède d'une démarche en trois étapes :

1^{ère} étape : Génération de 10 000 chemins de taux par simulation de Monte Carlo. Le processus utilisé est un processus d'Ornstein-Uhlenbeck avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.

2^{ème} étape : Modélisation des écoulements des encours sur chaque chemin de taux simulés à partir d'un profil attendu représentant la tendance moyenne historique des encours de chaque génération en intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché (chemins de taux simulés).

3^{ème} étape : Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des chemins entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe zero-coupon moyenne des douze derniers mois déduite des taux swaps. Les taux de référence (taux de marché) sont déterminés pour la phase épargne, en utilisant comme produit équivalent les comptes à terme progressifs Fidélis, diffusés dans le réseau Banque Populaire et pour la phase crédit future, en appliquant le principe de tarification du Groupe pour des prêts habitats ayant la même durée que les prêts PEL (TxSwap + spread de liquidité).

Seules les moins values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10 000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

Dans la mesure où l'évolution au cours du dernier mois de l'exercice de la moyenne du taux de référence (taux CMS 5) qui sert de base au calcul de la provision demeure inférieure à + ou - 0,05% (5 point de base), le montant de la provision est celui déterminé sur la base des données du mois précédent la clôture de l'exercice.

4.3. Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) et provisions réglementées

Le FRBG enregistre les montants que la Banque Populaire Provençale et Corse décide d'affecter à la couverture de risques à caractère général. Il comprend également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité ainsi que les provisions pour investissements (conformément aux principes énoncés Note 1 paragraphe 3)

4.4. Capitaux propres

Les CCI émis par la Banque Populaire en application des articles 19 sexdecies à 19 duovicies de la loi n°47.1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération sont exclusivement souscrits et libérés par Natixis détenue à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne.

Les titulaires de CCI disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent. Selon les termes du protocole signé le 6 juin 2006 entre les deux Groupes, les CCI détenus par Natixis représentent 20% du capital social de la banque. Lors des nouvelles augmentations de capital par émission de parts sociales, cette proportion sera maintenue par l'émission au nominal dans le même temps de nouveaux CCI souscrits par Natixis.

Les CCI sont des valeurs mobilières représentatives d'une part du capital de la banque, émises pour la durée de la banque et dépourvues de droit de vote. Les CCI ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social atteint à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont librement négociables, toutefois la cession des CCI devra être agréée préalablement par le Conseil d'administration de la Banque Populaire.

La rémunération des CCI doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales. Elle est décidée par l'assemblée générale en fonction des résultats de l'exercice. Son paiement, pour tout ou partie, peut être fait en numéraire ou en CCI.

5. Hors bilan - Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'un système permanent de mesure de résultats et de positions, de surveillance et de contrôle permanent avec des limites déterminées par la Direction Générale.

■ Instruments fermes de taux

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du





CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat. Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en "intérêts et produits ou charges assimilés". Le poste "gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation" est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation. Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste "intérêts et produits ou charges assimilés". Les contrats en position ouverte isolée font l'objet d'une provision en cas de moins-values latentes. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Les contrats portés en gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation". Les soultes constatées lors de la résiliation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat. Si les montants sont significatifs, elles sont étalées prorata temporis sur la durée résiduelle du nouveau contrat en cas de remplacement ou sur la durée résiduelle de l'ancien contrat en cas de non remplacement.

■ Instruments conditionnels

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les décotes font l'objet

d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

■ Instruments de change

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et dépôts sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF.

6. Fiducie

Au 31 décembre 2008, la Banque Populaire Provençale et Corse n'a conclu aucun contrat de fiducie en application de la loi 2007-211 du 19 février 2007 et de l'avis du CNC 2008-03.

7. Engagements de la Banque Populaire donnant lieu à mise en garantie d'actifs

Dans le cadre des dispositions prises par l'Etat pour faciliter le financement de l'économie, la Banque Populaire a bénéficié d'un emprunt de la SFEF pour un montant de 15,5 millions d'euros garanti par un nantissement de portefeuille de créances résultant de prêts d'équipement cotés 4 et 5 plus Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la SFEF s'élève à 23,8 millions d'euros.

Au titre des mobilisations auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH), la Banque Populaire a nanti un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement garantis, soit par une hypothèque de premier rang, soit par une sûreté immobilière conférant une garantie équivalente. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la CRH s'élève à 146,7 millions d'euros.

Au titre de l'émission de covered bonds par BP covered bonds, structure dédiée créée en 2007 destinée à réaliser des opérations de refinancement de crédits immobiliers pour le compte des banques du Groupe Banque Populaire, la Banque Populaire Provençale et Corse a nanti un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement de grande qualité et assortis de solides sûretés parmi lesquelles l'hypothèque, le privilège de prêteurs de deniers et la garantie des sociétés de caution mutuelle. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de BP covered bonds s'élève à 527 millions d'euros.





8. Compte de résultats

8.1. Intérêts et assimilés, commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation.

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

8.2. Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

8.3. Charges générales d'exploitation frais de personnel

Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies).

La charge annuelle relative aux régimes à cotisations définies comprend :

- Les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- Le coût financier (effet d'actualisation) ;
- Le rendement brut des actifs de couverture ;
- L'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

Le volume d'heures acquises et non utilisées par les salariés de la Banque Populaire pour le droit individuel de formation est de 69 896 heures.

8.4. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés. On peut notamment citer une provision pour tva d'un montant de 105 milliers d'euros suite au choix de désoption du Groupe., et une subvention aux Socama Bouches du Rhône et Vaucluse pour un montant global de 440 milliers euros.

8.5. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés exigible dû au titre de l'exercice au taux de 33,1/3 % mais également le crédit d'impôt sur le prêt à taux zéro.

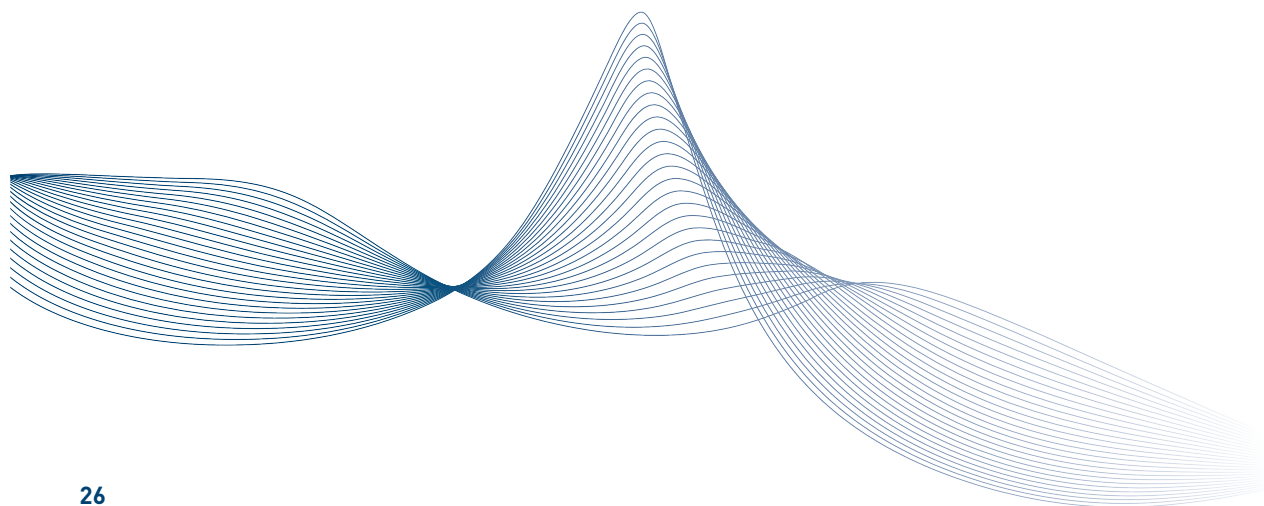
Le Groupe Banque Populaire Provençale et Corse a constitué, un groupe d'intégration fiscale, avec :

- Multi Image Méditerranée
- Société Immobilière Provençale et Corse
- SCI la Canebière
- SAS Sociétariat Banque Populaire Provençale et Corse.

La société de tête de groupe est seule redevable de l'impôt sur les sociétés de l'ensemble.

Les filiales ainsi intégrées contribuent à la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas d'éventuelle sortie du périmètre, elles bénéficieraient conventionnellement d'une indemnité correspondant à tous les surcoûts fiscaux qui résulteraient de leur appartenance au groupe d'intégration.

Note 3 : Informations détaillées relatives au Bilan au compte de Résultat et au Hors Bilan





Annexe 1 - Opérations interbancaires et assimilées

<i>En milliers d'euros</i>	annexes	2008	2007
Caisse, banques centrales, CCP		144 261	53 959
Effets publics et valeurs assimilées	2	759	745
Créances sur les établissements de crédit		607 641	154 597
- à vue		381 802	8 993
- à terme		225 740	145 546
- créances douteuses nettes		0	0
- dépréciations pour risques pays affectées		0	0
- valeurs non imputées		0	0
- créances rattachées		99	58
Total		752 661	209 301

Annexe 2 - Détail des effets publics

<i>En milliers d'euros</i>	2008				2007			
	Tran- saction	Place- ment	Investis- sement <small>Annexe 10</small>	Total	Tran- saction	Place- ment	Investis- sement	Total
Montants bruts	0	757	0	757	0	743	0	743
Dépréciations	////	0	0	0	////	0	0	0
Créances rattachées	////	2	0	2	////	2	0	2
Total	0	759	0	759	0	743	0	745

Annexe 3 - Opérations avec la clientèle - Actif

<i>En milliers d'euros</i>	annexes	2008	2007
Comptes ordinaires débiteurs		156 246	88 537
Créances commerciales		66 208	30 799
Autres concours à la clientèle	4	3 275 699	2 212 292
Créances rattachées et valeurs non imputées		31 264	14 512
Créances douteuses nettes		54 589	37 936
Dépréciations pour risques pays affectées		0	0
Total		3 584 006	2 384 076

Annexe 4 - Détail des autres concours à la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Crédits à l'exportation	3 083	1 846
Crédits de trésorerie et de consommation	297 898	157 463
Crédits à l'équipement	992 840	568 258
Crédits à l'habitat	1 981 878	1 484 725
Autres crédits à la clientèle	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0
Titres reçus en pension	0	0
Prêts subordonnés	0	0
Total	3 275 699	2 212 292





Annexe 5 - Portefeuille titres

En milliers d'euros	2008					2007				
	Tran- saction	Place- ment	Investis- sement Annexe 10	TAP	Total	Tran- saction	Place- ment	Investis- sement	TAP	Total
Obligations et assimilés										
Valeurs brutes	0	309 065	24 439	////	333 504	0	26 288	24 613	////	50 901
Dépréciations	0	-1	-4 316	////	-4 317	0	-2	0	////	-2
Valeurs nettes (Annexe 6)	0	309 064	20 123	////	329 187	0	26 286	24 613	////	50 899
Actions et assimilés										
Montants bruts	0	61 350	////	0	61 350	0	148 397	////	0	148 397
Dépréciations	0	-956	////	0	-956	0	0	////	0	0
Valeurs nettes (Annexe 7)	0	60 394	////	0	60 394	0	148 397	////	0	148 397
Total	0	369 458	20 123	0	389 581	0	174 683	24 613	0	199 296

Annexe 6 - Obligations et autres titres à revenu fixe

En milliers d'euros	2008				2007			
	Tran- saction	Place- ment	Investis- sement	Total	Tran- saction	Place- ment	Investis- sement	Total
Valeurs brutes								
Titres cotés								
- émis par des organismes publics	0	0	0	0	0	0	0	0
- autres émetteurs	0	25 150	3 957	29 107	0	0	0	0
Titres non cotés								
- émis par des organismes publics	0	0	0	0	0	0	0	0
- autres émetteurs	0	38	0	38	0	0	0	0
Titres prêtés	0	281 000	0	281 000	0	0	0	0
Titres empruntés	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances douteuses	0	0	20 000	20 000	0	0	0	0
Créances rattachées	0	2 877	482	3 359	0	130	11	141
Total valeurs brutes	0	309 065	24 439	333 504	0	26 288	24 613	50 901
<i>dont titres subordonnés</i>	<i>0</i>	<i>38</i>	<i>0</i>	<i>38</i>	<i>0</i>	<i>551</i>	<i>0</i>	<i>551</i>
Dépréciations								
Dépréciations sur créances douteuses	0	0	-4 316	-4 316	0	0	0	0
Dépréciations	0	-1	0	-1	0	-2	0	-2
Dépréciations pour risques pays	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Dépréciations	0	-1	-4 316	-4 317	0	-2	0	-2
Total Net	0	309 064	20 123	329 187	0	26 286	24 613	50 899



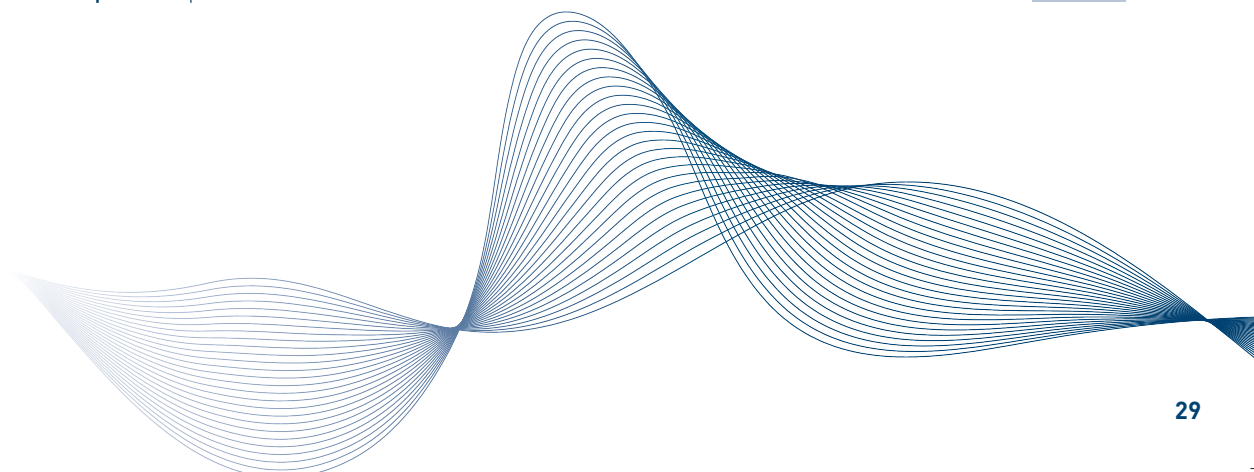


Annexe 7 - Actions et autres titres à revenu variable

En milliers d'euros	2008				2007			
	Tran- saction	Place- ment	TAP	Total	Tran- saction	Place- ment	TAP	Total
Valeurs brutes								
Titres cotés								
- OPCVM de capitalisations	0	0	////	0	0	0	////	0
- autres OPCVM	0	0	////	0	0	0	////	0
- autres titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres non cotés								
- OPCVM de capitalisations	0	0	////	0	0	0	////	0
- autres OPCVM	0	61 350	////	61 350	0	128 127	////	128 127
- autres titres	0	0	0	0	0	19 975	0	19 975
Créances rattachées	////	0	////	0	////	295	////	295
Total valeurs brutes	0	61 350	0	61 350	0	148 397	0	148 397
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0
sur titres cotés	////	0	0	0	////	0	0	0
sur titres non cotés	////	-956	0	-956	////	0	0	0
sur actions propres	////	0	////	0	////	0	////	0
Total Dépréciations	0	-956	0	-956	0	0	0	0
Total	0	60 394	0	60 394	0	148 397	0	148 397

Annexe 8 - Évolution des titres d'investissement

En milliers d'euros	2007	Achats	Cessions	Rembour- sements	Con- version	Décote/ Surcote	Trans- ferts	Reclassement global (1)	Variation de Périmètre	autre variations	2008
Effets publics											
Valeur brute	0	0	0	0	0	0	0	////	0	0	0
Résultat des cessions réalisées		0	0	0	0	0	0	////		0	0
Obligations et autres TRF											
Valeur brute	24 613	0	0	-21 102	0	0	0	////	0	20 928	24 439
Résultat des cessions réalisées			0								





Annexe 9 - Participations, part dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

<i>En milliers d'euros</i>	annexes	2008	2007
Immobilisations financières brutes	10	116 266	88 006
Dépréciations	10	-85	-117
Immobilisations financières nettes	10	116 181	87 889
Participations mises en équivalence		0	0
Ecart de conversion		0	0
Créances rattachées et autres		0	0
Total		116 181	87 889

Annexe 10 - Évolution des titres de participation et assimilés

<i>En milliers d'euros</i>	2007	Augmen- tations	Diminutions	Conversions	Autres variations	2008
Valeurs brutes						
Participations et autres titres détenus à long terme	87 129	29 234	-1 838	0	661	115 186
Parts dans les entreprises liées	877	202	-12 715	0	12 715	1 079
Parts de sociétés civiles immobilières	0	1	0	0	0	1
Sous-total	88 006	29 437	-14 553	0	13 376	116 266
Dépréciations						
Participations et autres titres à long terme	-116	-6	92	0	-55	-85
Parts dans les entreprises liées	-1	0	0	0	1	0
Parts de sociétés civiles immobilières	0	0	0	0	0	0
Sous-total	-117	-6	92	0	-54	-85
Total	87 889	29 431	-14 461	0	13 322	116 181





Annexe 11 - Évaluation des titres de participation

<i>En milliers d'euros</i>	Sociétés cotées		Sociétés non cotées		Total Valeur nette	Valeur estimative des titres	
	Valeur brute	Dépré- ciations	Valeur brute	Dépré- ciations		Selon le cours de bourse	Autres métho- des
2008							
Participations et autres titres détenus à long terme							
Sur établissements de crédit	0	0	103 117	-4	103 113	0	205 033
Sur autres sociétés à caractère financier	0	0	2 006	0	2 006	0	2 400
Sur autres sociétés	0	0	9 819	-55	9 764	0	11 500
Autres titres détenus à long terme	0	0	244	-26	218	0	218
Total des participations Valeurs nettes	0	0	115 186	-85	115 101	0	219 151
	0		115 101				
Rappel 2007							
Participations et autres titres détenus à long terme							
Sur établissements de crédit	0	0	0	0	78 387	0	0
Sur autres sociétés à caractère financier	0	0	0	0	2 530	0	0
Sur autres sociétés	0	0	0	0	5 872	0	0
Autres titres détenus à long terme	0	0	0	0	224	0	0
Total des participations Valeurs nettes	0	0	0	0	87 013	0	0
	0		0				

Annexe 12 - Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Annexes	2008				2007			
		Valeurs brutes	Amortis- sements	Dépré- ciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortis- sements	Dépré- ciations	Valeurs nettes
Immobilisations d'exploitation									
Immobilisations incorporelles	13	12 800	-10 357	-261	2 182	5 451	-3 578	-261	1 612
Immobilisations corporelles	13	82 830	-53 828	0	29 002	51 274	-34 691	0	16 583
Total		95 630	-64 185	-261	31 184	56 725	-38 269	-261	18 195
Immobilisations hors exploitation									
Immobilisations données en location simple non financière	13	616	0	0	616	604	-2	0	602
		0	0	0	0	0	0	0	0
Total		96 246	-64 185	-261	31 800	57 329	-38 271	-261	18 797





Annexe 13 - Évolution des immobilisations d'exploitation et hors exploitation

En milliers d'euros	An- nexes	2007	Augmen- tations	Diminutions	Autres variations	2008
Valeurs brutes						
Immobilisations incorporelles d'exploitation						
Droits au bail et fonds commerciaux		4 782	465	-75	778	5 950
Logiciels		669	294	-5	5 892	6 850
Autres		0	0	0	0	0
		5 451	759	-80	6 670	12 800
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Terrains		778	920	0	161	1 859
Constructions	15	8 033	6 025	-369	22 284	35 973
Parts de SCI		0	0	0	0	0
Autres		42 463	4 961	-48	-2 378	44 998
		51 274	11 906	-417	20 067	82 830
Immobilisations hors exploitation		604	0	0	12	616
Amortissements et dépréciations						
Immobilisations incorporelles d'exploitation						
Droits au bail et fonds commerciaux		-3 195	-1 027	31	0	-4 191
Logiciels		-644	-431	5	-5 357	-6 427
Autres		0	0	0	0	0
		-3 839	-1 458	36	-5 357	-10 618
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Terrains		0	0	0	0	0
Constructions		-3 980	-1 739	338	-15 874	-21 255
Autres		-30 507	-4 210	5 259	-2 886	-32 344
		-34 691	-5 971	5 597	-18 763	-53 828
Immobilisations hors exploitation		-2	0	0	2	0





Annexe 14 - Ecart d'acquisition - Actif

<i>En milliers d'euros</i>	2007	Ecart d'acquisition amorti	Variations de l'exercice	Conversions	Autres Différences	2008
Valeurs Brutes à l'ouverture	0	0	114 645	0	0	114 645
Banque Chaix	0	0	114 645	0	0	114 645
Amortissements	0	0	-1 433	0	-55	-1 433
Ecart d'acquisition net	0	0	113 212	0	0	113 212

Annexe 15 - Immobilisations corporelles d'exploitation ventilation des constructions

<i>En milliers d'euros</i>	2008			2007		
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions						
Façades non destructibles	2 298	-1 424	874	0	0	0
Façades / couverture / étanchéité	4 193	-1 151	3 042	2 298	-1 043	1 255
Fondations / ossatures	7 754	-2 445	5 309	4 876	-2 235	2 641
Couvertures	0	0	0	0	0	0
Ravalement	282	-221	61	274	-213	61
Equipements techniques	8 816	-6 887	1 929	349	-273	76
Aménagements intérieurs	12 630	-9 127	3 503	236	-216	20
Total des constructions	35 973	-21 255	14 718	8 033	-3 980	-4 053

Annexe 16 - Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	annexes	2008	2007
Autres actives et emplois divers	17	67 767	20 059
Comptes de régularisation	18	112 593	83 489
Total		180 360	112 548





Annexe 17 - Autres actifs et emplois divers

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Instruments conditionnels achetés	451	535
Règlement d'opérations sur titres	2	0
Impôts différés actifs	10 001	10 815
Promotion immobilière	0	0
Autres stocks et emplois divers	1 401	294
Débiteurs divers	55 405	17 161
Créances douteuses nettes	0	0
Créances rattachées	507	254
Total	67 767	29 059

Annexe 19 - Ressources interbancaire et assimilées

<i>En milliers d'euros</i>	annexes	2008	2007
Banques centrales, CCP		0	0
Comptes et emprunts - à vue	20	26 209	22 515
- à terme	20	1 244 945	567 040
Autres sommes dues		15 546	15 583
Dettes rattachées		11 156	5 421
Total		1 297 856	610 559

Annexe 18 - Comptes de régularisation - Actif

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Comptes d'encaissement	51 176	29 336
Comptes d'ajustement	366	0
Comptes d'écart	0	0
Perte potentielles sur contrats de couverture non dénoués	6	44
Perte potentielles sur contrats de couverture dénoués	0	0
Charges constatées d'avance	5 088	4 321
Produits à recevoir	10 640	2 512
Primes d'émission restant à étaler	641	0
Autres charges à répartir	0	0
Autres comptes de régularisation	44 676	47 276
Total	112 593	83 489

Annexe 20 - Détail des ressources interbancaires

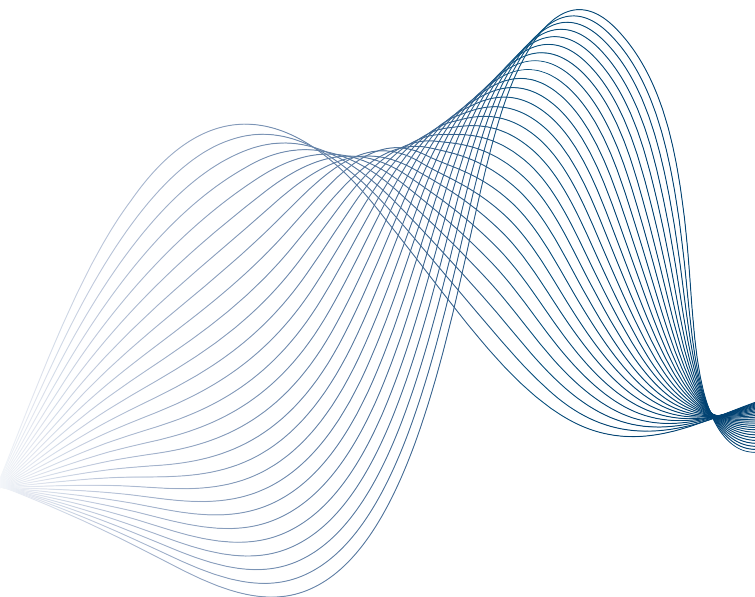
<i>En milliers d'euros</i>	2008			2007		
	A Vue	A terme	Total	A Vue	A terme	Total
Constructions						
Comptes ordinaires créditeurs	26 209	////	26 209	22 560	////	22 560
Comptes et emprunts	0	973 745	973 745	-45	487 040	486 995
Valeurs données en pension livrée	0	271 200	271 200	0	80 000	80 000
Titres données en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Total	26 209	1 244 945	1 271 154	22 515	567 040	589 555





Annexe 21 - Opérations avec la clientèle - Passif

En milliers d'euros	annexes	2008	2007
Comptes et emprunts			
- à vue	22	2 241 450	1 258 482
- à terme	22	869 686	558 446
Dépôts de garantie		319	78
Autres sommes dûes		5 874	492
Dettes rattachées		34 792	24 243
Total		3 152 121	1 841 741



Annexe 22 - Détail des comptes de la clientèle - Passif

En milliers d'euros	2008			2007		
	A Vue	A terme	Total	A Vue	A terme	Total
Constructions						
Comptes d'épargne à régime spécial	794 081	430 900	1 224 981	408 968	367 330	776 298
Comptes et emprunts	1 447 369	425 645	1 873 014	849 514	191 116	1 040 630
Emprunts auprès de la clientèle financière	0	13 141	13 141	0	0	0
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Total	2 241 450	869 686	3 111 136	1 258 482	558 446	1 816 928

Annexe 23 - Dettes représentées par un titre

En milliers d'euros	2008	2007
Bons de caisse et bons d'épargne	366	337
Titre du marché interbancaire	0	0
Titres de créances négociables	64 057	38 279
dont :		
- souscrits par des établissements de crédit	15 750	11 550
- souscrits par la clientèle financière	15 000	0
- souscrits par la clientèle	33 307	26 729
Obligations émises	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Dettes rattachées	883	535
Total	65 306	39 151

Annexe 24 - Comptes de régularisation et passif divers

En milliers d'euros	annexes	2008	2007
Autres passifs	25	26 994	7 104
Comptes de régularisation	26	110 406	100 989
Total		137 400	108 093





Annexe 25 - Autres passifs

En milliers d'euros	2008	2007
Instrument conditionnels vendus	25	10
Règlement d'opérations sur titres	8	24
Impôts différés passifs	0	0
Dettes de titres	0	0
Versement restant à effectuer sur titres non libérés	2 244	423
Créditeurs divers	24 676	6 647
Subvention d'investissement	0	0
Fonds publics affectés	0	0
Dettes rattachées	41	0
Total	26 994	7 104

Annexe 26 - Comptes de régularisation - Passif

En milliers d'euros	2008	2007
Comptes d'encaissement	19 401	17 628
Comptes d'ajustement	364	0
Comptes d'écart	0	0
Gains potentiels sur contrat de couverture non dénoués	5	0
Gains potentiels sur contrat de couverture dénoués	0	0
Produits constatés d'avance	13 079	10 275
Charges à payer	19 257	18 478
Autres compte de régularisation	58 300	54 608
Total	110 406	100 989

Annexe 27 - Système des dépréciations et provisions

En milliers d'euros	Annexes	2007	Augmen- tations	Diminutions	Autres	2008
Dépréciations						
Dépréciations pour créances douteuses		59 269	40 498	-27 463	37 481	109 785
Dépréciations pour risques de marché		380	962	-93	54	1 303
Dépréciations pour risques pays		0	0	0	0	0
Total de dépréciations		59 649	41 460	-27 556	37 535	111 088
Provisions						
Provisions pour risques de contrepartie	28	3 363	2 042	-1 300	565	4 670
Provisions pour risques de dépréciation	28	0	0	0	0	0
Provisions pour charges d'exploitation	28	9 713	6 781	-2 080	4 258	18 672
Provisions pour engagement sociaux	28	14 009	907	-811	3 159	17 264
Provisions exceptionnelles	28	436	0	-215	215	436
Total de provisions		27 521	9 730	-4 406	8 197	41 042
Total			51 190	-31 962		
			Effet résultat :	-19 228		





Annexe 28 - Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	2007	Augmen- tations	Dimi- nutions	Conver- sation	Variation de périmètre	Autres	2008
Provisions pour risques de contrepartie							
Provisions sur engagements hors bilan	3 363	758	-722	0	0	-557	2 842
Provisions pour risques pays	0	0	0	0	0	0	0
Provisions sectorielles	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges clientèle	0	1 284	-578	0	1 122	0	1 828
Autres provisions clientèle	0	0	0	0	0	0	0
	3 363	2 042	-1 300	0	1 122	-557	4 670
Provisions pour engagements sociaux							
CAR	7 897	0	-77	0	0	0	7 820
Indémnités de fin de carrière	3 588	332	-366	0	1 560	0	5 114
Médailles du travail	2 150	483	0	0	0	0	2 633
FCR	374	0	-334	0	0	0	40
Mutuelles	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	92	-34	0	1 599	0	1 657
	14 009	907	-811	0	3 159	0	17 264
Provisions pour risques de dépréciation							
Portefeuille titre et instruments financiers à terme	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0
Promotion immobilière	0	0	0	0	0	0	0
Autre actifs	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charges futures d'exploitations							
Provisions pour impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions d'exploitation	9 713	6 781	-2 080	0	3 211	1 047	18 672
Provisions pour épargnes réglementée	3 764	814	-1 404	0	0	0	3 174
Provisions exceptionnelles							
Provisions pour restructurations informatiques	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions exceptionnelles	436	0	-215	0	0	215	436
	436	0	-215	0	0	215	436
Total	27 521	9 730	-4 406	0	7 492	705	41 042





Annexe 29 - Couverture des encours douteux

En milliers d'euros	2008				2007			
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Taux de couverture	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Taux de couverture
Opérations interbancaires	0	0	0		0	0	0	
- Douteux	0	0	0		0	0	0	
- Douteux compromis	0	0	0		0	0	0	
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	160 058	-105 469	54 589	66%	97 205	-59 269	37 936	61%
- Douteux	54 766	-27 273	27 493		0	0	0	
- Douteux compromis	105 292	-78 196	27 096		0	0	0	
Portefeuille titres et débiteurs divers	20 000	-4 316	15 684	22%	0	0	0	
- Douteux	20 000	-4 316	15 684		0	0	0	
- Douteux compromis	0	0	0		0	0	0	
Total des encours douteux	180 058	-109 785	70 273	61%	97 205	-59 269	37 936	61%
- Douteux	74 766	-31 589	43 177	42%	0	0	0	
- Douteux compromis	105 292	-78 196	27 096	74%	0	0	0	

Annexe 30 - Dettes subordonnées

En milliers d'euros	annexes	2008	2007
Dettes subordonnées à durée déterminée	31	16 811	20 622
Dettes subordonnées à durée indéterminée	31	0	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel		0	0
Dettes rattachées		211	233
Total		17 022	20 855

Annexe 31 - Fonds pour risques bancaires généraux

En milliers d'euros	2007	Augmentation	Diminution	Autres Variations	2008
Fonds Régionaux de Solidarité	45 970	0	0	0	45 970
Fonds pour risques Bancaires Généraux	19 290	2 345	0	0	21 635
Total	65 260	2 345	0	0	67 605





Annexe 32 - Capitaux propres consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Autres	Capitaux propres (Hors FRBG)	FRBG	Capitaux propres	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31/12/05 avant affectation	86 511	13 558	87 644		187 713	58 497	246 210	0
Résultat au 31/12/05			12 980		12 980		12 980	0
Distribution			-2 306		-2 306		-2 306	0
Capitaux propres au 31/12/05 après affectation	86 511	13 558	98 318	0	264 000	58 497	322 497	0
Augmentation de capital	0	0	0		8 627	0	8 627	0
Ecart de conversation	0	0	0		0		0	0
Changement de méthode	0	0	-3 771		-3 771		-3 771	
Dotation nette au FRBG						4 942	4 942	0
Autres variations (à détailler)	-3 947	0	4 127		180	0	180	0
Capitaux propres au 31/12/06 avant affectation	109 569	13 558	126 704	0	272 275	65 260	337 535	0
Résultat au 31/12/06			26 452		26 452		26 452	0
Distribution			-4 186		-4 186		-4 186	-9 604
Capitaux propres au 31/12/06 après affectation	109 569	13 558	148 970	0	294 541	65 260	359 801	-9 604
Augmentation de capital	38 717	74 584	0	0	113 301	0	113 301	0
Ecart de conversation	0	0	0		0		0	0
Changement de méthode	0	0	0		0		0	
Dotation nette au FRBG						2 345	2 345	
Autres variations (à détailler)		0	-8 518		-8 518	0	-8 518	47 443
Capitaux propres au 31/12/06 avant affectation	148 286	88 142	147 079	0	328 524	67 605	396 129	37 839
Résultat au 31/12/07			22 092		22 092		22 092	994
Capitaux propres au 31/12/06 après résultat	148 286	88 142	169 172	0	350 616	67 605	418 221	38 833

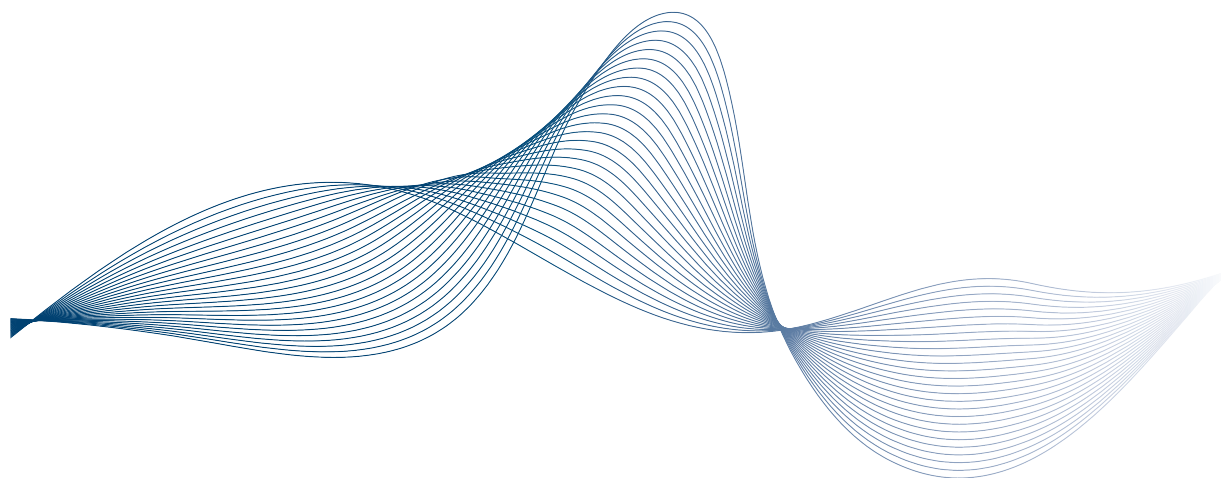


Annexe 33 - Engagements de financement

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit	0	0
A la clientèle	407 809	403 300
- Ouverture de crédits documentaires	10 060	10 637
- Autres ouvertures de crédits confirmés	394 809	392 663
- Autres engagements	2 940	0
Total des engagements de financement donnés	407 809	403 300
Engagements de financement reçus		
D'établissements de crédit	0	0
De la clientèle	0	0
Total des engagements de financement reçus	0	0

Annexe 34 - Engagements de garantie

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit	0	0
- confirmation d'ouverture de crédits documentaires	0	0
- autres garanties	0	0
D'ordre de la clientèle	281 626	225 835
- cautions immobilières	304	429
- cautions administratives et fiscales	3 436	2 714
- autres cautions et avals donnés	169 764	34 238
- autres garanties donnés	108 122	188 454
Total des engagements de garanties donnés	281 626	225 835
Engagements de garanties reçues d'établissements de crédit	790 649	663 317





Annexe 35 - Opérations sur instruments financiers à terme

<i>En milliers d'euros Notionnel et juste valeur</i>	2008			2007		
	Cou- verture	Autres opérations	Total	Cou- verture	Autres opérations	Total
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés						
Contrats de taux	0	0	0	0	0	0
Contrats de change	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
Opérations de gré à gré						
Accords de taux futurs	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux	1 099 728	0	1 099 728	90 363	0	90 363
Autres contrats à terme	0	0	0	0	0	0
	1 099 728	0	1 099 728	90 363	0	90 363
Contrat de change à terme						
Swaps cambistes : à recevoir	0	0	0	0	0	0
à livrer	0	0	0	0	0	0
Swaps financiers : à recevoir	0	0	0	0	0	0
à livrer	0	0	0	0	0	0
Autres contrats de change :						
à recevoir	63 409	0	63 409	25 506	0	25 506
à livrer	63 086	0	63 086	25 364	0	25 364
	126 495	0	126 495	50 870	0	50 870
Total opérations fermes	1 226 223	0	1 226 223	141 233	0	141 233
Opérations conditionnelles						
Opérations sur marchés organisés						
Options de taux : achetées	0	0	0	0	0	0
vendues	0	0	0	0	0	0
Option de change : achetées	0	0	0	0	0	0
vendues	0	0	0	0	0	0
Autres options : achetées	0	0	0	0	0	0
vendues	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
Opérations de gré à gré						
Options de taux : achetées	116 806	0	116 806	78 671	0	78 671
vendues	116 806	0	116 806	78 671	0	78 671
Option de change : achetées	0	0	0	0	0	0
vendues	0	0	0	0	0	0
Autres options : achetées	0	0	0	0	0	0
vendues	0	0	0	0	0	0
	233 612	0	233 612	157 342	0	157 342
Total opérations conditionnelles	233 612	0	233 612	157 342	0	157 342
Total instruments financiers et change à terme	1 459 835	0	1 459 835	298 575	0	298 575





Annexe 36 - Intérêt et assimilés

En milliers d'euros	2008			2007		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations avec les établissements de crédit	-38 673	14 615	-24 058	-19 669	8 022	-11 647
Opérations avec la clientèle	-41 330	137 481	96 151	-28 238	108 504	80 266
Opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0	0
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	-3 785	6 778	2 993	-2 404	3 140	736
Opérations de macro-couverture	-1 094	1 290	196	-178	286	108
Total	-84 882	161 949	77 067	-50 489	122 016	71 527

Annexe 37 - Revenus des titres à revenu variable

En milliers d'euros	2008	2007
Dividendes reçus sur titres de placement	490	0
Dividendes reçus sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
Dividendes reçus sur titres de participation et assimilés	5 064	5 511
Total	5 554	5 511

Annexe 38 - Commissions

En milliers d'euros	2008			2007		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	-419	0	-419	-279	0	-279
Opérations sur moyens de paiement	-10 295	21 311	11 016	-10 724	16 719	5 995
Opérations avec la clientèle	-49	39 597	39 548	-17	33 860	33 843
Opérations sur titres	-2	2 564	2 562	0	2 392	2 392
Opérations de change	-2	691	689	-2	627	625
Engagements hors-bilan	-513	1 473	960	-442	1 366	924
Prestations de services financiers	-209	2 817	2 608	-288	4 940	4 652
Activités de conseil	0	103	103	0	137	137
Total	-11 489	68 556	57 067	-11 752	60 041	48 289

Annexe 39 - Résultat sur portefeuille de négociation

En milliers d'euros	2008	2007
Résultat sur titres de transaction	0	0
Résultat sur opérations de change	184	102
Résultat sur instruments financiers à terme	0	0
Mouvements de provisions	0	0
Total	184	102





Annexe 40 - Résultat sur portefeuille de placement

En milliers d'euros	2008			2007		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	-956	0	-956	-2	0	-2
Reprises de dépréciations	1	0	1	66	0	66
Moins-values de cession	0	0	0	-53	0	-53
Plus-values de cession	4 343	0	4 343	0	0	0
Autres éléments	0	0	0	0	0	0
Total	3 388	0	3 388	11	0	11

Annexe 41 - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	2008	2007
Frais personnel		
Salaires et traitements	-28 170	-26 129
Charges de retraite et assimilées	-4 377	-3 427
Autres charges sociales	-11 368	-9 487
Intéressement des salariés	-3 983	-3 677
Participation des salariés	-1 020	-1 517
Impôts et taxes liés aux rémunérations	-3 025	-2 796
Total "Frais de personnel"	-51 943	-47 033
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	-2 412	-2 261
Autres charges générales d'exploitation	-35 562	-26 625
Total "Autres charges d'exploitation"	-37 974	-28 886
Total	89 917	75 919

Annexe 42 - Coût de risque

En milliers d'euros	2008					2007				
	Dépréciations et provisionnements	Reprise nette de dépréciations et provisions	Pertes non couvertes par dépréciations et provisions	Récupérations sur créances amorties	Net	Dépréciations et provisionnements	Reprise nette de dépréciations et provisions	Pertes non couvertes par dépréciations et provisions	Récupérations sur créances amorties	Net
Dépréciations										
Encours interbancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Encours sur la clientèle	-27 458	20 559	-52	1 283	-5 668	-25 286	20 411	0	1 296	-3 579
Titres et débiteurs divers	-4 316	0	-712	0	-5 028	0	0	-345	0	-345
	-31 774	20 559	-764	1 283	-10 696	-25 286	20 411	-345	1 296	-3 924
Provisions										
Engagements hors-bilan	-758	722	////	////	-36	-971	816	////	////	-155
Provisions générales	-1 023	0	////	////	-1 023	0	0	////	////	0
Provisions générales	0	0	////	////	0	0	0	////	////	0
	-1 781	722	////	////	-1 059	-971	816	////	////	-155
Total coût du risque	-33 555	21 281	-764	1 283	-11 755	-26 257	21 227	-345	1 296	-4 079





Annexe 43 - Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Résultat groupe de l'exercice (avant partage)	22 092	26 452
Résultat Minoritaire	994	0
Résultat mise en équivalence	0	0
Différence permanente	3 901	5 606
- Impôt de la période	8 719	10 994
- Réintégration différences permanentes	6 454	6 209
- Déduction différence permanentes	-11 272	-11 597
Déficits de l'ex. reportés en avant	294	66
Déficits antérieurs imputés sur l'ex.	0	0
Résultat fiscal consolidé	27 281	32 124
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique	-9 093	-10 707
Avoir fiscaux	108	0
Effets de l'intégration fiscale	0	0
Contribution exceptionnelle	-238	-362
Impôt sur les sociétés - Taux réduit	0	0
Impôt forfaitaire annuel	0	0
Charges sur exercices entérieurs	0	0
Redressement fiscal	0	-333
Carry-back	0	0
Diff. de taux sur fil. étrangères	0	0
Autres	504	408
Charge d'impôt de l'exercice	-8 719	-10 994
dont : impôt exigible	-1 548	9 209
impôt diff.	-7 296	-11 815
impôt différé	-1 423	821

Annexe 44 - Actifs/passifs net d'impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
DÉCALAGES TEMPORAIRES		
Provisions pour retraites	14 631	11 859
Provisions Epargne Logement	3 174	3 553
Prov. médaille du travail non déduite	0	0
Participation des salariés	1 149	1 517
Plus-values latentes sur OPCVM	745	6 566
Provisions non déduite	11 747	10 954
Provisions TVA S/OPCVM non déduite	0	0
CRC 2002.03 (effet tps s/provisions)	3 603	3 140
Prêt à taux zéro	0	0
CRC 2002-10 (amortissement)	0	0
Organic	458	288
QP de sociétés de personnes	0	0
ICNE & coupons à l'achat intérieurs à 1993	0	0
GIE fiscaux	- 9891	-6 465
Indemnité PAP	0	0
Charges à répartir fiscalement déduites	0	0
Autres éléments	2 492	0
Total décalages temporaires	28 108	31 412





Annexe 44 (suite) - Actifs/passifs net d'impôts différés

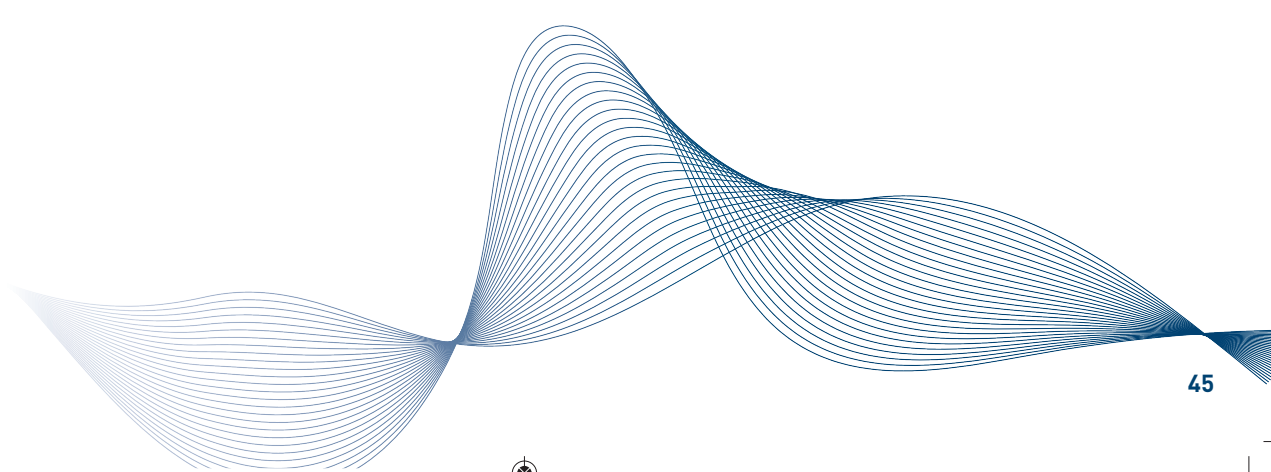
<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
AUTRES DÉCALAGES		
Réserve latente sur crédit-bail et LS		
ID / réserve latente brute	0	0
ID / réserve latente exonérée (SICOM)	0	0
Source d'ID sur réserve latente	0	0
Réserve latente sur crédit-bail et LS		
PV / Titres conso en sursis d'impôt	-7 543	-7 543
PV / Titres non conso en sursis d'impôt	-1 225	-1 225
Autres éléments (à expliquer en note)	0	0
Source d'ID sur déc. bilantiels - LT	-8 768	-8 768
Décalage bilantiels Court-Terme		
Apport d'actifs en régime de faveur	0	0
Autres éléments (à expliquer en note)	0	0
Source d'ID sur déc. bilantiels - CT	0	0
Déficits ordinaires et ARD		
Total des sources brutes d'impôts différés	19 340	22 644
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence		
Total des sources nettes d'impôts différés	19 340	22 644

Annexe 45 - Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros

Montant payés et provisionnés en 2008

	KPMG Audit Réseau KPMG			ACE Réseau PKF			Cabinet Germain			Total
	BPPC	Chaix	Total	BPPC	Chaix	Total	BPPC	Chaix	Total	
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	72	36	108	72		72		19	19	199
Autres diligences directement liées à la mission du commissaire aux comptes	30	46	76					7	7	83
Total	102	82	184	72	0	72	0	26	26	282





Rapports des Commissaires aux comptes

Rapport aux Comptes Consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

le contrôle des comptes consolidés de la Banque Populaire Provençale et Corse (BPPC), tels qu'ils sont joints au présent rapport;

- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.
- Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

■ **Opinion sur les comptes consolidés :** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

■ **Justification des appréciations :** La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables s'appliquant à l'activité bancaire de votre société.

C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations que nous portons

à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Estimations comptables :

Comme indiqué dans la note 2.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux règles et principes comptables, ainsi que dans la note 3.27 relative à la synthèse des dépréciations et provisions, votre Groupe constate des dépréciations et constitue des provisions destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et au passif par des provisions calculées sur base de portefeuille.

Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.3.2, et 2.5 de l'annexe relatives aux règles et méthodes comptables, ainsi que les notes 3.5 à 3.8 et 3.35, exposent les règles et méthodes comptables appliquées aux titres et aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont évalués au plus bas du coût historique et de leur valeur d'utilité comme indiqué dans la note 2.3.2 de l'annexe relatives aux règles et méthodes comptables et dans les notes 3.9 à 3.11. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux et les risques relatifs aux encours d'épargne-logement (note 2.4.2 de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables, et notes 3.27 et 3.28). Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné la conformité de la méthodologie d'évaluation de ces engagements aux modèles fournis par votre organe central, ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés, et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe.





■ **Vérifications spécifiques** : Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et au contrôle des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Marseille, le 13 mars 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Département de KPMG S.A.

Audit Conseil Expertise S.A.
Membre de PKF International

Georges Maregiano
Associé

Jean-Norbert Muselier
Associé

Guy Castinel
Associé

et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables s'appliquant à l'activité bancaire de votre société.

C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Estimations comptables :

Comme indiqué dans les notes 2.3, 3.5, 3.28 et 3.29 de l'annexe aux comptes annuels relatives aux règles et principes comptables, votre Banque Populaire constate des dépréciations et constitue des provisions destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et au passif par des provisions calculées sur base de portefeuille.

Votre Banque Populaire détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.3.2, 2.5, 3.7 à 3.13, 3.28 et 3.29 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont évalués au plus bas du coût historique et de leur valeur d'utilité comme indiqué dans la note 2.3.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Votre Banque Populaire constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux et les risques relatifs aux encours d'épargne-logement (notes 2.4.2 et 3.29 de l'annexe). Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné la conformité de la méthodologie d'évaluation de ces engagements aux modèles fournis par votre organe central, ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés, et nous avons vérifié le caractère approprié de

Rapport aux Comptes Sociaux

■ **Opinion sur les comptes consolidés** : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

■ **Justification des appréciations** : La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité

